***Titre libre choisi par l’évaluateur pour le rapport***

Rapport écrit en application des obligations énoncées dans la décision #[[1]](#footnote-1) de la Commission européenne concernant le régime SA.######

Date de la version actuelle

1. **Synthèse** (maximum 1 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*L’évaluateur décrit ici brièvement (si possible à l'aide de puces) les objectifs du régime d’aides, les méthodes utilisées pour son analyse, les données, les principaux résultats et les leçons à en tirer pour l’avenir.*

1. **Identification du régime** (pour cette section, le nombre de mots n'entre pas en ligne de compte)
   1. *Pays:*
   2. *Identifiant: SA.######*
   3. *Nature du rapport d’évaluation: rapport intérimaire / final / supplémentaire*
   4. *Nom du régime d’aides:*
   5. *L’aide d’État concerne-t-elle:*
      * *un régime d’aides soumis à une évaluation en application de l’article 1er, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) nº 651/2014?*
      * *un régime d’aides notifié à la Commission conformément à l’article 108, paragraphe 3, du TFUE?*
   6. *Délai de décaissement des fonds, entre la première et la dernière tranche:*
   7. *Montant total des fonds publics alloués sur toute la période:*
   8. *Instrument d’aide (par exemple, subvention directe, avantage fiscal, garantie, etc.):*
   9. *Calendrier des rapports (quelles sont les dates prévues des prochains rapports éventuels?):*
   10. *Autorités responsables du financement, de la mise en œuvre et de la gestion du régime d’aides:*
   11. *Évaluateur:*
   12. *Site internet et autres plateformes pertinentes sur lesquels le présent rapport sera publié une fois approuvé:*
2. **Introduction** (maximum 3 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*L’évaluateur décrit ici le cadre macroéconomique et* les évaluations ex post déjà effectuées pour le même régime ou des régimes très similaires, y compris ceux mis en œuvre dans d’autres pays, membres ou non de l’UE.

1. **Détails du régime d’aides** (maximum 3 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*L’évaluateur présente ici les objectifs généraux et spécifiques du régime d’aides ainsi que les motivations qui sous-tendent son introduction. Cette section comprend également une brève description du cadre juridique du régime d’aides examiné ainsi que de son évolution au fil du temps. Ainsi, l’évaluateur décrit (entre autres) la population cible (les bénéficiaires à qui ce régime s’adresse), les conditions d’admissibilité, les critères de sélection, le montant maximum des fonds alloués à chaque bénéficiaire, l’intensité de l’aide, l’instrument financier et le montant total des fonds alloués dans le cadre de ce régime.*

1. **Données** (maximum 3 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*Cette section vise à décrire les sources des données utilisées dans le présent rapport; elle opère une distinction claire entre les sources utilisées pour répondre aux questions posées dans l’évaluation sur i) les effets directs, ii) les effets indirects et iii) la proportionnalité et le caractère approprié de l’aide. L’évaluateur décrit ici également toute difficulté rencontrée lors de la recherche des données les plus adéquates ou des données prévisionnelles ainsi que les solutions adoptées dans le cas où la collecte et l’utilisation des données diffèrent d’une façon ou d’une autre de ce qui est décrit dans le plan d’évaluation correspondant.*

1. **Questions et méthodes pour l’évaluation** (maximum 3 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*L’évaluateur décrit ici les questions et méthodes utilisées dans l’évaluation pour les analyses présentées ci-dessous et opère une distinction claire entre les méthodes utilisées pour répondre aux questions sur i) les effets directs, ii) les effets indirects et iii) la proportionnalité et le caractère approprié de l’aide.* *En outre, l’évaluateur décrit, le cas échéant, la mesure dans laquelle les questions posées et/ou les méthodologies appliquées dans l’évaluation diffèrent de celles prévues par le plan d’évaluation correspondant et il explique la raison pour laquelle elles diffèrent et l’effet que ce changement peut avoir sur la capacité à évaluer le régime d’aides.*

1. **Résultats** (maximum 20 000 mots en tout, tableaux et graphiques inclus)
   1. Statistiques descriptives. *Cette sous-section est consacrée aux résultats de la surveillance. Par conséquent, elle inclut des chiffres, comme le nombre de demandeurs d’aide, le nombre de bénéficiaires effectifs, les fonds distribués jusqu’à présent, etc. ainsi que toutes les ventilations pertinentes par sous-groupe de la population.*
   2. Analyse causale.*Cette sous-section est consacrée à la communication des résultats complets de l’analyse, avec des sous-sections explicites supplémentaires dédiées respectivement i) aux effets directs, ii) aux effets indirects et iii) à la proportionnalité et au caractère approprié de l’aide. Chacune de ces sous-sections doit ensuite être organisée selon une logique interne basée sur la question relative à l’évaluation à laquelle il est répondu. L’évaluateur doit expliquer, le cas échéant, la raison pour laquelle certaines questions sont (jusqu’à présent) restées sans réponse.*
2. **Conclusions** (maximum 3 000 mots, tableaux et graphiques inclus)

*Synthèse des principaux résultats, des leçons à en tirer et des implications pour l’action des pouvoirs publics.*

1. **Références** (pour cette section, le nombre de mots n'entre pas en ligne de compte)

*Cette section reprend uniquement toutes les références (y compris les articles, rapports, livres, sites internet, etc.) citées dans le rapport ci-dessus.*

1. La Commission européenne remercie le centre de compétence sur l’évaluation microéconomique (CC-ME) établi au sein du Centre commun de recherche de la Commission pour ses commentaires et suggestions. [↑](#footnote-ref-1)